

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2015/30

Objet : Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Alpin, E.D.F. et la fédération départementale de pêche pour le suivi de la végétalisation des rives de Serre-Ponçon

L'an deux mille quinze, le 17 juin, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la salle communale « la Baratonne » à Baratier, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 juin 2015

Date de convocation :
Le 27 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 1
Vote(s) pour
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

Etaient représentés :

Etaient invités :

Etaient excusés :

Exposé des motifs :

Conformément au plan d'aménagement et de développement durable de Serre-Ponçon, le S.M.A.D.E.S.E.P. œuvre au suivi environnemental de l'évolution de la retenue de Serre-Ponçon. A cet effet, il a pu engager de nombreuses initiatives, que ce soit au titre des problématiques de « vents de sable » ou d'installation de « frayères semi-naturelles », pour expérimenter des processus visant au développement de couverts végétaux sous la côte d'exploitation du lac de Serre-Ponçon. Ces expérimentations l'auront souvent conduit à engager des partenariats, notamment avec la Fédération de Pêche des Hautes-Alpes (FDP 05).

Ce sujet très complexe le conduit désormais à étendre encore ses collaborations en direction d'organismes spécialisés comme le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), qui a pu témoigner de son intérêt en mobilisant quelque peu son expertise.

Le Président expose ainsi à l'assemblée que plusieurs campagnes d'observations conjointes ont ainsi pu être organisées, en constatant depuis peu un développement végétal, localisé à certains secteurs du lac. Cette évolution naturelle est capitale d'un point de vue écologique.

En effet, Les rives constituent des zones tampons entre la masse d'eau et les milieux environnants, jouant un rôle préventif face à de possibles pollutions d'origine anthropiques. La végétation des rives constitue également des habitats essentiels au développement de certaines populations piscicoles, que ce soit en tant que nurseries ou de substrat nécessaire à la ponte d'espèces comme

le brochet (frayère). Elle recouvre de ce point de vue un enjeu économique, de par l'importance de l'activité de pêche sur Serre-Ponçon (ouverte à l'année) et des sommes engagées annuellement par la fédération pour soutenir certaines populations piscicoles (alevinage).

Enfin d'un point de vue paysager, des rives végétalisées offrent une plus-value indéniable, en étant susceptibles de constituer une barrière efficace pour lutter contre la problématique des « vents de sable ».

La végétalisation des berges du lac répond ainsi à objectif général visant à augmenter la biodiversité rivulaire et halieutique, tout en répondant à de lourdes problématiques paysagères et socio-économiques.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 du 23 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2012/46 du 19 décembre 2012 relative au plan d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon,
- La délibération n°2015/04 du 11 février 2015 relative à la convention « d'actions et de moyens » entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et E.D.F.

CONSIDERANT :

- Que le suivi de la végétalisation des rives du lac est un enjeu majeur à divers titres et qu'il convient d'assurer son suivi à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole scientifique,
- Qu'E.D.F. souhaite s'impliquer de manière significative dans le suivi et la connaissance environnementale de la masse d'eau de Serre-Ponçon,
- Que la Fédération de pêche départementale conduit annuellement des actions en faveur du développement de zones de frayères et porte un intérêt certain à la valorisation piscicole de la retenue,
- Que le Conservatoire Botanique National Alpin est disposé à accompagner l'initiative du S.M.A.D.E.S.E.P. en ayant capacité à mobiliser son expertise « flore et milieux » à l'accompagnement d'actions de suivi et d'accompagnement de la végétalisation des rives,
- Que le S.M.A.D.E.S.E.P., en tant que gestionnaire touristique du lac, s'appuie également au titre de ses missions sur la valorisation environnementale des patrimoines de Serre-Ponçon, en disposant désormais d'un observatoire environnemental ;
- Que les structures citées ci-dessus ont par ailleurs constaté, au travers de quelques projets ponctuels les ayant réunies, tout l'intérêt d'un échange institutionnel plus continu sur de nombreux enjeux qu'ils partagent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juin 2015 :

- **APPROUVE** le projet de formaliser par convention de partenariat relative à la végétalisation des berges de Serre-Ponçon, un cadre stratégique d'intervention avec E.D.F., le C.B.N.A. et la Fédération de pêche 05 ;
- **ENGAGE** à cet effet le Président à produire cet acte conventionnel qui précisera les objectifs et les engagements de chacun des partenaires.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Victor BERENGUEL